

ce pouvoir conféré par Jésus-Christ s'étend *directement et principalement* aux dogmes et vérités révélées, objet de l'enseignement religieux et moral ; mais, ne l'oublions pas, la vérité est une ; aucune vérité rationnelle ne peut contredire les données de la foi. "Les lettres et les sciences, l'histoire et l'observation, le raisonnement, tout, dans le domaine profane se subordonne à la science sacrée et peut servir soit à préparer, soit à consolider l'empire de la vérité divine. Voilà pourquoi l'Eglise, tout en faisant de l'instruction religieuse et de la formation des âmes l'objet préféré de son zèle, ne saurait rester étrangère à aucun mouvement de la pensée humaine ni à aucune forme de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse."

Quel sera donc le rôle de l'État en matière d'éducation ? L'auteur consacre deux chapitres à en préciser les limites ; nous n'y insisterons pas. L'État n'est nullement qualifié pour jouer le rôle d'éducateur ; sa nature, dit Lavollée, son origine, sa constitution, ses fonctions, s'y opposent. Cela ne veut pas dire qu'il ne jouisse absolument d'aucun droit ; non, et ce droit nous pouvons le formuler en rappelant "qu'au pouvoir civil incombe, vis-à-vis de ses sujets, une double mission, l'une principale et absolue, l'autre secondaire et conditionnelle : la première est une mission de justice et de tutelle juridique, la seconde une mission d'assistance et de progrès". En d'autres termes, l'État doit sauvegarder l'enseignement exigé des parents et celui qu'impose l'autorité religieuse ; il jouit de certains droits par rapport à l'enseignement dont l'objet propre et les applications pratiques sont de sa compétence exclusive, sans échapper en cela à la direction morale et religieuse de l'Eglise.

De toute façon, l'Eglise dominera toujours de son pouvoir divin cette œuvre intime et vitale de l'éducation. Aussi l'auteur l'a, du reste, puissamment montré, son influence, en animant d'un souffle surnaturel tous les progrès indéniables de la pédagogie, reste essentiellement éducatrice. En vérité, "parents et enfants n'ont rien à redouter de l'Eglise et ils peuvent tout espérer d'elle."

C. GIRY.

(La Croix)

